Corse

Zonage applicable aux kinésithérapeutes conventionnés

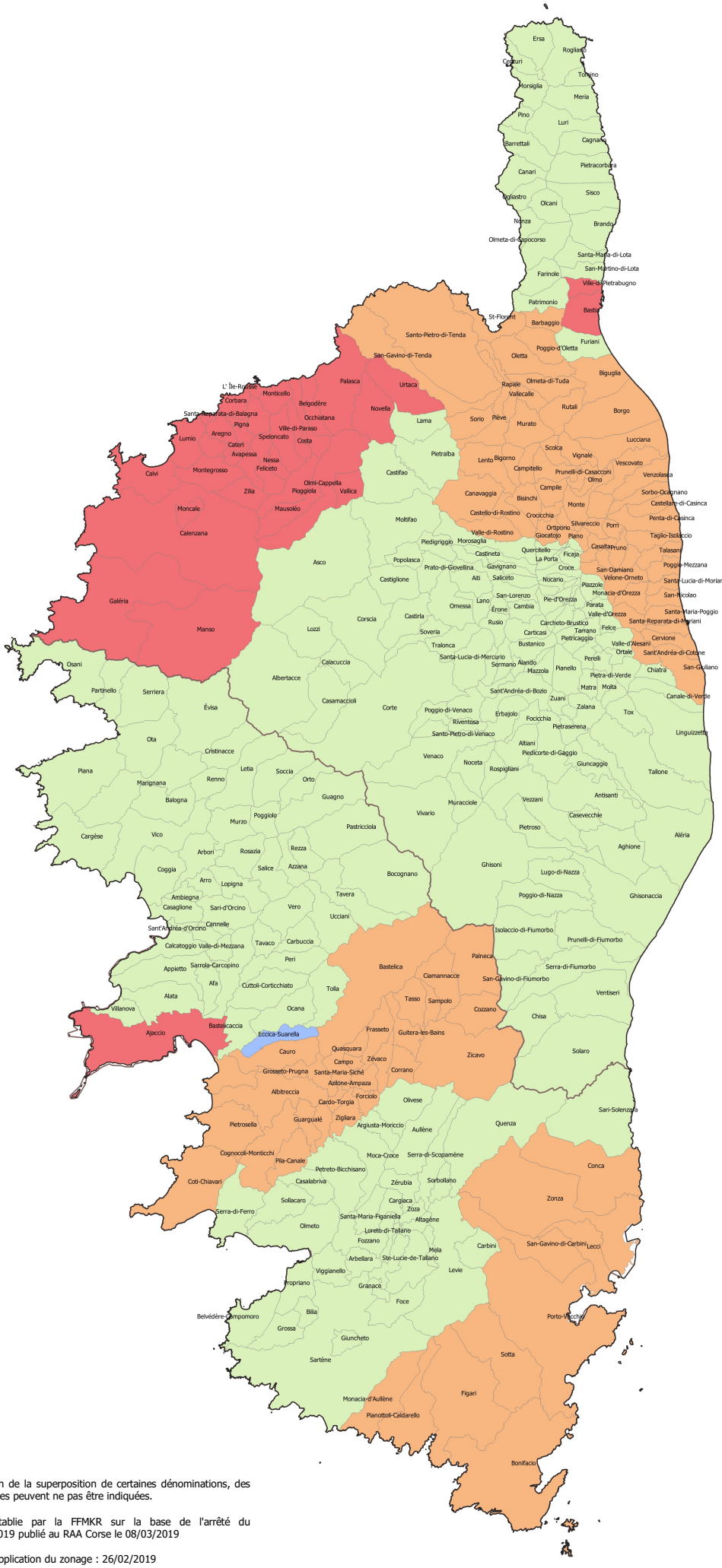

En raison de la superposition de certaines dénominations, des communes peuvent ne pas être indiquées.

Carte établie par la FFMKR sur la base de l'arrêté du 26/02/2019 publié au RAA Corse le 08/03/2019

Date d'application du zonage : 26/02/2019

Mise à jour : 15/03/2019

FFMKR
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS

- Zone très sous dotée
- Zone sous dotée
- Zone intermédiaire
- Zone très dotée
- Zone sur dotée